

Séance du comité administratif du 26 mars 2025
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de madame Claudette Simard, mairesse de Saint-Urbain et préfète-suppléante, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM.	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Fonds régions ruralité (FRR) : adoption du rapport d'activités 2024

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

3. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : octroi d'une aide financière à un projet
4. Entente de partenariat Défis Innovation Québec en économie sociale
5. Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale : entente sectorielle 2025-2026
6. Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Fonds destiné aux démarches en développement des communautés – région de la Capitale-Nationale pour la période 2022-2025

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

7. Convention de gestion territoriale : adoption du rapport d'activités et du bilan financier 2024
8. Appel de projets 2025
9. Certificats de conformité :
 - 9.1. Petite-Rivière-Saint-François : règlement numéro 754
 - 9.2. Petite-Rivière-Saint-François : règlement numéro 755
10. Plan de travail relatif à la révision du schéma d'aménagement et de développement

Service de la gestion des matières résiduelles

11. GoRecycle : signature du contrat d'attribution d'équipement d'entreposage
12. Embauche de deux agentes de sensibilisation (Brigade verte) / Emplois temporaires

Divers

13. Lignage de rues : résultats de l'appel de propositions
14. Résolution relative à la signature d'hypothèque pour et au nom de la MRC de Charlevoix
15. Affaires nouvelles
16. Correspondance
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

CA-2025-33 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Christyan Dufour et résolue unanimement.

CA-2025-34 2- FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions ruralité (FRR) signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 30 mars 2020;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a bénéficié d'une aide financière de 959 928 \$ dans le cadre du Fonds régions ruralité (FRR) couvrant l'année 2024;

ATTENDU QUE cette somme a été affectée à la mise en œuvre des priorités d'intervention adoptées conformément aux activités et responsabilités qui sont confiées aux MRC en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales visant à favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le protocole d'entente signé dans le cadre du FRR prévoit l'adoption d'un rapport annuel d'activités qui comprend, entre autres, un bilan des activités, par priorité d'intervention, et un bilan financier;

ATTENDU le dépôt et la présentation du rapport annuel d'activités 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités du FRR 2024 tel que soumis et présenté aux membres du conseil.

QU'une copie de ce rapport d'activités soit disponible sur le site internet de la MRC de Charlevoix à des fins de consultation publique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN).

CA-2025-35 3- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE Vélo Charlevoix a présenté un projet à caractère social et économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 141 200 \$ et que la demande d'aide financière à la MRC se chiffre à 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 20 000 \$ à Vélo Charlevoix pour le projet Charlevoix – Destination Vélo ! répartie comme suit :

- 10 000 \$ en 2025;
- 10 000 \$ en 2026, suivant le dépôt d'un rapport d'avancement du projet;

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document ou protocole d'entente intervenant avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2025-36 4- ENTENTE DE PARTENARIAT : DÉFIS INNOVATION QUÉBEC EN ÉCONOMIE SOCIALE

ATTENDU le projet d'entente de partenariat qui intervient entre l'entreprise d'économie sociale L'Extraordinaire, coopérative de solidarité et la MRC de Charlevoix, à titre d'organisme partenaire (OP) et dont l'objectif est de mettre en place un projet et une solution décrite dans ladite entente (modèle innovant en économie sociale);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de financement des Défis Innovation Québec en économie sociale, gérée par le Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix accepte les obligations confiées à l'OP Partenaire dans le cadre de cette entente de partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte d'agir à titre d'OP Partenaire dans le cadre de l'entente de partenariat.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer l'entente de partenariat et tout autre document intervenant avec l'entreprise d'économie sociale L'Extraordinaire, coopérative de solidarité.

CA-2025-37 5- PÔLE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ENTENTE SECTORIELLE 2025-2026

ATTENDU QUE le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale a proposé le renouvellement d'une entente sectorielle dont l'objet concerne la mise en œuvre d'un Plan d'action sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale et de la MRC de Charlevoix (2025-2026);

ATTENDU QUE le Pôle et les MRC participantes ont la volonté de mettre en place des mesures visant à supporter le développement de l'économie sociale sur le territoire des MRC de la Capitale-Nationale en renouvelant l'Entente de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (2025-2026);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix s'engage à contribuer au projet d'entente tel que proposé par le PôleCN en affectant une somme de 7 000 \$ pour 2025-2026, imputée au FRR de la MRC de Charlevoix et financée de la façon suivante :

- 2025-2026 : 7 000 \$ (somme affectée au FRR 2026)

QUE la contribution de la MRC de Charlevoix, imputée au FRR 2026, soit conditionnelle à la signature d'une entente avec le Secrétariat de la Capitale-Nationale concernant le renouvellement du FRR.

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, l'Entente établie avec le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (PôleCN) (2025-2026).

CA-2025-38 6- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FONDS DESTINÉ AUX DÉMARCHES EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE POUR LA PÉRIODE 2022-2025

ATTENDU le projet d'entente soumis par la Fondation de la Communauté métropolitaine de Québec relativement au fonds destiné aux démarches en développement des communautés – région de la Capitale-Nationale pour la période 2022-2025;

ATTENDU les obligations des parties à l'entente, notamment celles de la MRC de Charlevoix à titre de Fiduciaire, qui assure la gestion administrative des fonds octroyés par ledit protocole d'entente, soit 150 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a pris connaissance du protocole d'entente et qu'elle atteste que les renseignements qui s'y trouvent sont complets et véridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer tous les documents requis en son nom dans le cadre de l'entente Fonds destinés aux démarches en développement des communautés – région de la Capitale-Nationale pour la période 2022-2025.

**CA-2025-39 7- CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE :
ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU
BILAN FINANCIER 2024**

ATTENDU les responsabilités déléguées à la MRC de Charlevoix dans le cadre de la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour le territoire de la Forêt du Massif de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU le dépôt du bilan présentant les activités réalisées pour l'année 2024, incluant le rapport financier préparé pour l'année 2024;

ATTENDU QUE ce rapport d'activités 2024 a également été présenté au comité multiressource, qui réunit les partenaires associés au développement et à la mise en valeur du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine l'adoption du bilan des activités 2024, incluant le rapport financier préparé pour l'année 2024, et que ce document soit transmis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

CA-2025-40 8- APPEL DE PROJETS 2025

ATTENDU le bilan financier 2024 de la Convention de gestion territoriale de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource de la MRC de Charlevoix concernant l'affectation d'une somme de 70 000 \$ en 2025 afin de procéder à un appel de projets dans le cadre du fonds de mise en valeur du milieu forestier (Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix affecte une somme de 70 000 \$ en 2025 dans le cadre du fonds de mise en valeur du milieu forestier et que la MRC coordonne un appel de projets selon ses modalités d'attribution du fonds.

CA-2025-41 9- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS (NUMÉRO 754)

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 11 mars 2025, le règlement portant le numéro 754 intitulé «Règlement numéro 754 modifiant le règlement de zonage numéro 603 afin de créer la zone F-18, à permettre plusieurs bâtiments d'usage communautaire sur le même terrain, à établir de nouvelles proportions pour les garages d'usage accessoire résidentiel, à augmenter la largeur des entrées charretières pour les services administratifs publics, à modifier l'exigence des zones tampons, à redéfinir les normes concernant les remblais et les déblais et à modifier la définition de hauteur d'un bâtiment »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 754 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 754 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

10- PLAN DE TRAVAIL RELATIF À LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Faisant suite aux rencontres de discussions et de planification animées par le service d'aménagement, un plan de travail relatif à la refonte du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Charlevoix est déposé.

Ce dernier fait référence aux différentes étapes menant à l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Le plan de travail comprend la description des comités envisagés, la liste non exhaustive des partenaires impliqués, la structure proposée, les thématiques qui seront développées et l'échéancier prévu. Celui-ci s'échelonne sur trois années alors que son adoption est prévue à l'automne 2027.

Ce plan de travail sera déposé à la direction régionale du MAMH conformément aux discussions tenues avec les autorités régionales.

CA-2025-43 11- GORECYCLE : SIGNATURE DU CONTRAT D'ATTRIBUTION D'ÉQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE

ATTENDU le projet de contrat soumis par GoRecycle concernant l'attribution d'équipement d'entreposage;

ATTENDU QUE GoRecycle est un organisme reconnu pour la mise en œuvre, l'implantation et la gestion d'un programme de récupération et de valorisation des produits visés comportant un réseau de points de collecte;

ATTENDU QUE GoRecycle consent à fournir à la MRC de l'équipement d'entreposage et que la MRC accepte d'utiliser cet équipement d'entreposage selon les modalités prévues au contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accepte de signer le contrat tel que proposé par GoRecycle, qui implique la fourniture sans frais à la MRC d'un conteneur de 40 pieds au printemps 2025 sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain.

CA-2025-44 12- EMBAUCHE DE DEUX AGENTES DE SENSIBILISATION (BRIGADE VERTE) / EMPLOIS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a prévu l'embauche de deux agents de sensibilisation pour former la Brigade verte ayant pour objectif d'informer et de sensibiliser la population aux bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'il s'agit de deux postes temporaires (étudiants) pour lesquels une subvention a été demandée;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale quant à l'embauche de deux étudiantes dont la candidature a été analysée et qui ont participé à une entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur **Kendrick CHAN** au poste d'agent de sensibilisation de la Brigade verte (étudiant), un poste de salarié temporaire au taux horaire de 21,62 \$ (échelon 1 du groupe d'emploi 1), auquel il est ajouté 12 % pour compenser certains avantages sociaux.

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur **Francis JANELLE** au poste d'agent de sensibilisation de la Brigade verte (étudiant), un poste de salarié temporaire au taux horaire de 21,62 \$ (échelon 1 du groupe d'emploi 1), auquel il est ajouté 12 % pour compenser certains avantages sociaux.

QUE la durée de l'embauche de ces étudiantes soit environ de 14 semaines (5 mai au 8 août) et que leur horaire de travail soit de 35 heures par semaine.

QUE les dépenses afférentes à ces embauches soient imputées au budget du Service de la gestion des matières résiduelles.

CA-2025-45 13- LIGNAGE DE RUES : RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions sur invitation au nom des municipalités locales intéressées à procéder à des travaux de lignage de rues;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu les deux (2) propositions suivantes (avant taxes) jugées conformes pour des lignes avec microbilles de verre selon les besoins énoncés par les municipalités locales :

- Durand Marquage et Associés Inc.: 88 560,60 \$
- Lignes Maska : 104 942,70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix retienne les services de l'entreprise Durand Marquage et Associés Inc. pour assurer le lignage des rues des municipalités locales en fonction de leurs besoins spécifiques, et ce, aux prix suivants (avant taxes) :

- 380 \$ pour une ligne simple;
- 700 \$ pour une ligne double;
- 380 \$ pour une ligne du rives blanches;

QUE cette information soit donnée aux municipalités locales qui feront affaire avec l'entreprise de gré à gré, l'investissement requis de chaque municipalité étant inférieur à 25 000 \$ et/ou conformément à leur règlement de gestion contractuelle.

CA-2025-46 14- RÉSOLUTION RELATIVE À LA SIGNATURE D'HYPOTHÈQUE POUR ET AU NOM DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix autorise, et autorisation est expressément donnée par les présentes, la personne occupant le poste de directeur(ice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère), soit actuellement madame Karine Horvath, à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, toute hypothèque conventionnelle mobilière ou immobilière en faveur de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix devant être obtenue dans le cadre des prêts octroyés par la MRC, et ce, peu importe le rang, de même que toute convention se rapportant à cette prise de garantie hypothécaire, soit notamment mais non limitativement, toute convention de pari passu et/ou toute convention de cession de rang.

15- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

16- CORRESPONDANCE

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Ministère du Tourisme du Québec nous confirme qu'une aide financière maximale de 49 500 \$ sera accordée pour la mise en œuvre de notre projet présenté dans le cadre de la mesure de soutien financier des lieux d'accueil et de renseignements touristiques.

La Commission de toponymie du Québec nous informe qu'elle a officialisé un ou plusieurs noms pour désigner des lieux situés sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

La CPTAQ nous transmet :

- Le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier numéro 447901 à Saint-Urbain.
- L'avis de modification de l'orientation préliminaire du dossier numéro 445111 à Baie-Saint-Paul.
- La décision du dossier numéro 447690 à l'Isle-aux-Coudres.
- La décision du dossier numéro 443429 aux Éboulements.

DIVERS

Autisme Québec nous invite à « Québec marche pour l'autisme » qui aura lieu le 5 avril 2025 à Québec.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Yves Léger s'adresse aux membres du comité administratif pour les inviter cordialement à assister au lancement de son recueil de récits qui porte sur ses expériences de vie auprès des Premières Nations. Il donne les détails des dates et lieux entourant ce lancement.

CA-2025-47 18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Christyan Dufour et résolue unanimement. Il est 16 h 30.



Claudette Simard
Préfète-suppléante



Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière